

tandis qu'il y a un demi-siècle à peine "à bas le papisme" était un cri national.

Voilà bien qui explique le cri d'angoisse poussé depuis longtemps, et si souvent, par les chefs et les défenseurs du protestantisme ! Il y a quelques années en Angleterre, un évêque protestant, le docteur Ryle, disait, en terminant un exposé de la situation de l'Eglise anglicane :

"Le péril futur, c'est la réunion à l'Eglise de Rome.

Des "clergymen," et pas en petit nombre, avouent qu'ils souhaitent cette réunion, et sont tout prêts à renoncer à la réforme. Beaucoup d'autres, je le crains, sont tout-à-fait indifférents à ce sujet et ne feraient aucune opposition à la messe et au *confessionnal*.

Le cardinal Manning avait donc bien raison, le jour où il s'écriait avec un accent prophétique :

"Dans vingt ans, il n'y aura que les aveugles qui n'auront pas embrassé notre foi."

Ces paroles me revinrent à l'esprit, lorsque les mille voix du chœur firent entendre le *Te Deum laudamus* à cette foule dévote qui entourait la reine et qui représentait peut-être les deux cents sectes qui brillent dans le Royaume-Uni ! au fond de mon cœur je disais : *Et fiet unum ovile et unus pastor !* Et comme ma pensée me ramenait de nouveau au magnifique spectacle que j'avais sous les yeux, à ce peuple venu de tous les points du royaume et de l'empire, à tous ces étrangers puissants qui s'étaient groupés autour de la noble reine, aux pieds d'un monument religieux, sous l'œil de Dieu, je disais, au fond de mon cœur :

"Pourquoi donc ne récitons-nous pas toujours la même prière, puisque nous prions tous le même Dieu ! cette prière qui nous a été apprise par nos pères dans la foi, les apôtres et les envoyés des apôtres ! que ce jour soit bientôt ; *Fiat !*"

L. Drouze

Protonotaire apostolique.

M. F.-X. LEMIEUX, C.R., M.P.

BATONNIER GÉNÉRAL DU BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le type de l'homme heureux dans sa famille, dans ses affaires, dans ses amitiés, dans ses procès—heureux partout. Il a des enfants plein sa maison, des clients tant qu'il en veut, et des amis aux quatre coins de la province.

A Québec et dans les districts environnants, quiconque a fait un mauvais coup ou est accusé d'en avoir fait un, retient les services de M. Lemieux. La liste de ceux qu'il a sauvés, de l'échafaud ou de la prison, est longue !

Voici sa force et voici son genre :

D'abord, il est invariablement de belle humeur : c'est un rieur éternel. Dans les assemblées publiques, au Palais, à son bureau d'avocat, à sa table, etc., il rit. Il trouve la vie bonne !

Avec un pareil caractère, on ne se fait pas d'ennemis. Quand Lemieux apparaît à une tribune, les gens des deux partis se disent : "On va avoir du plaisir." Il connaît tout le monde, les trois quarts des gens l'ont vu ou entendu. Pour le choix d'un jury, il n'a pas de supérieur dans le pays. Son œil noir lit avec une étonnante sûreté dans le cœur de celui qui demain décidera du sort de son client. De l'instant où cet homme a prêté serment, jusqu'à la minute à laquelle il laissera son siège pour aller délibérer—il est le sujet de l'attention du formidable avocat. M. Lemieux est un physiionomiste, un juge de la nature humaine. De là sa puissance devant un corps de jurés.

Dans un procès criminel, les jurés sont les maîtres. C'est pour eux que Lemieux parle, pour eux qu'il pleure—pour eux qu'il rit ! Sans doute, il veut bien respecter le juge. Mais si le juge est dans son chemin, s'il se met entre les jurés et lui, tant pis—il passe par-dessus Son Honneur. Il a entrepris de défendre le prisonnier à la barre, il faut qu'il le sauve—s'il y a un

moyen ! Son esprit, fertile en ressources, s'accroche aux moindres incidents d'une teinte favorable à la défense. Sur six pouces de terrain il construit un monum.

Malheur au témoin qu'il lui est nécessaire de démolir.

Son éloquence est à lui tout seul—faite de passion, de tendresse, de pitié ou d'invectives selon le cas.

M. Lemieux est né à Lévis, le 9 avril 1851, d'une famille de cultivateurs. Il est le neveu de l'hon. Frs Lemieux, l'ancien ministre des Travaux Publics et Commissaire des Terres. Il a fait ses études classiques au collège de Lévis et au séminaire de Québec, et ses études de droit à l'Université Laval. Admis au barreau en juillet 1872. Marié à l'une des filles de l'honorable juge Plamondon.

M. Lemieux a agi comme avocat de la défense dans vingt-quatre causes de meurtre, parmi lesquelles sont celles de la femme Boutet, accusée d'avoir empoisonné sa voisine ; de Sougraine, le sauvage, accusé d'avoir tué sa femme ; de Marcotte, accusé d'avoir tué un nommé Perreault, en défendant sa propriété ; de Bartley, accusé d'avoir tué le sergent Doré, porteur d'un mandat d'arrestation ; de la femme Lagacé, accusée d'empoisonnement de son mari ; de Rémi et de Léda Lamontagne ; de Bélanger ; de Morin, qui, dans



une altercation, avait causé la mort d'un nommé Roy ; de Louis Riel, le chef des Métis, accusé de haute trahison.

M. Lemieux est légitimement fier de ses succès au barreau. Mais il est plus fier encore, je vous l'assure, des treize enfants, vivants et solides, qu'il a donnés à la patrie. Il a réclamé avec énergie du gouvernement de la province les cent acres de terre auxquels la loi—dont M. Mercier est l'auteur—lui donne titre parfait. Et il les a eus... en attendant !

Il a pris part à presque tous les mouvements politiques depuis 1874. Il a brigué les suffrages en 1878 contre M. Tarte lors du coup d'Etat Letellier, et fut défait ; s'est présenté aux élections fédérales de 1881, à la Beauce, contre le sénateur Bolduc, battu de nouveau. Candidat à Lévis en 1883, pour l'Assemblée Législative, contre M. J.-E. Roy, élu de nouveau en 1886, et en 1890.

Il s'est retiré de la politique après le renvoi d'office de M. Mercier, pour s'occuper exclusivement de ses affaires professionnelles.

En 1894, le comté de Bonaventure étant devenu vacant par la mort de feu l'hon. M. Mercier, de regrettée mémoire, on demanda à M. Lemieux de lui succéder comme représentant de ce comté. M. Lemieux réussit à obtenir une majorité de plus de 200 voix.

Aux dernières élections, M. Lemieux a été élu dans Bonaventure et Lévis, par d'écrasantes majorités.

Le 8 juin dernier il était choisi unanimement comme bâtonnier général de l'ordre des Avocats pour la province de Québec ; il a été élu cette année pour la seconde fois bâtonnier de la section du barreau de Québec.

CHARLES DE MONTMORENCY.

BONNE NOUVELLE !

Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, qu'un prélat distingué de la Cour de Rome daignait nous donner sa collaboration précieuse.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de publier une première lettre de Monseigneur d'Orouze, Protonotaire apostolique.

Il ne nous appartient point de faire l'éloge de notre éminent collaborateur, mais nos lecteurs jugeront quelle bonne fortune c'est pour eux—et pour nous.

Nous tenons à exprimer publiquement notre gratitude à Mgr d'Orouze, espérant que sa santé, ébranlée, va se remettre, et qu'il nous enverra souvent de ces remarques ou études devant profiter à tous.—F. P.

LARMES ET SOURIRES

Ce que peut un sourire !...

Ah ! sa puissance est bien grande parfois ! Ne serait-ce que celui du cher mignon qui vient à peine de naître. Voyez : le père et la mère sont là, penchés sur le berceau, épiant son réveil. Ses yeux s'ouvrent à peine, et déjà sa bouche sourit à la vue de sa mère qui lui rappelle l'ange entrevu en rêve. Que de puissance, alors, contient ce sourire !

Le premier sourire de l'enfant est aussi cher à leurs cœurs, que son premier pas, que sa première parole.

A peine bébé a-t-il balbutié le doux nom de *papa* ou de *maman*, que déjà il a l'instinct de la puissance de son sourire.

Aussi, voyez-le demander quelque chose : "Petite mère, veux-tu me permettre cela ?" et sa bouche mutine sourit, ses yeux malins clignent.

La mère ne peut refuser à tant de gentillesse et répond : "Va, mais sois sage."

Si au contraire elle a le courage de dire non, bébé laisse couler une petite larme hypocrite du coin de ses yeux bruns, (larme de crocodile, bien souvent). En face de cette douleur, faible image de celles qu'il aura à supporter plus tard, elle ne peut plus résister, et accorde bien vite la faveur demandée.

Car les mères sont toutes semblables : aveuglées par leur amour maternel ; et chacune serait prête à dire à qui voudrait l'entendre : "Mon fils ? c'est le meilleur, le plus beau des enfants."

Que de choses encore, pourraient être dites sur le sourire ; sur le sourire approbateur, comme sur l'ironique ; sur celui qui illumine la vie, venant d'une personne chère, comme sur celui qui vous intrigue.

Mais si ce mouvement des lèvres est doux et contient tant de charmes et de puissance, que de valeur aussi contenue dans une seule larme !

Voyez le soldat partant pour la guerre. Quelle bravoure, et quelle audace paraît dans son œil. Il est prêt à tout affronter, hormis une seule chose. Il reste insensible aux larmes de son père, à celles de ses frères et de ses sœurs, mais hélas ! son cœur se brise et le vaillant devient lâche devant la douleur de sa mère ; s'il part, il ne tourne pas la tête pour la voir de loin, car ses sanglots lui arrachent le cœur.

Voyez par là, la valeur d'une larme ; si le sourire impose ce qu'il veut, la larme émeut, elle attendrit, et en gagnant le cœur, souvent elle entraîne la volonté.

BLUETTE.

Québec, juin 1897.

La nature a fait l'appétit, l'homme a inventé la gourmandise.—EUG. CHAUVETTE.

Microbes à part, la mode explique plus d'une épidémie : il y a des maladies bien portées.—G. VALTOUR.